

Lycée Guy Cudell : plaintes pour faits de **mœurs**

Suite à ces problèmes et à des plaintes de professeurs, la préfète est remise en question

Les difficultés du lycée communal Guy Cudell ne sont pas neuves. Mais il semble qu'elles ne sont pas sur le point de se terminer. Suite aux nombreuses plaintes qu'elle reçoit et à un conflit ouvert avec certains enseignants, la préfète de l'école ten-noodoise pourrait ne pas se voir confirmée à la tête de l'établissement.

Croulant sous des monceaux de plaintes, harcèlement et faits de mœurs, la préfète stagiaire de la rue de Liedekerke risque de sauter, ce mardi soir. « *Il y a de graves conflits internes* », a-t-elle reconnu.

« *Les profs étaient souvent au café. Ils ne nous surveillaient pas. Mais ils étaient tous au courant.* » A., appelons-la A., a 15 ans à tout casser. Elève au lycée Guy Cudell, elle nous a prudemment raconté, il y a quelques jours, les « relations physiques » que des copains

et copines du même âge, élèves des classes de 1^e et 2^e C et S ont eues, lors d'un voyage scolaire à Nieuport, entre les 14 et 17 octobre 2014. Ces faits de mœurs, comme d'autres, ont fait l'objet d'une plainte auprès de la police de Saint-Josse, le 28 mars dernier. La déposition transmise aux forces de l'ordre comme à la Fédération Wallonie-Bruxelles fait froid dans le dos. S'y succèdent, mais au conditionnel, « propos humiliants et vulgaires » de la préfète, « faits de violences », « harcèlement », « renvoi abusif », etc. Evoquant les quatre jours à la mer, le PV mentionne même une « fellation ». Un terme dont A. ignorait jusqu'à l'existence...

A en croire la réponse du 20 mars 2015 de la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet, la « situation d'urgence » de l'établissement de la rue de Liedekerke a requis une « enquête approfondie ». « *En concertation avec le pou-*

voir organisateur, je prendrai toutes les dispositions pour que la sérénité soit rétablie », insistait la ministre cdH.

DE LA MALVEILLANCE, DIT L'ÉCHEVIN

L'échevin de l'Enseignement, lui, balaie ces « rumeurs malveillantes » d'un revers de la main. « *Vers le 27 novembre, une maman désireuse de porter plainte a été reçue par la direction* », recadre Philippe Boïketé (PS). « *Le CPMS (centre psycho-médico-social, NDLR) a proposé un suivi à la famille. Qui n'a pas donné suite. Pour nous, il n'y a pas de flagrant délit. C'est la parole des uns contre celle des autres...* » Au passage, l'édile revient aussi sur ce jeune qui, le 9 janvier 2015, aurait été surpris dans une classe avec une lycéenne de 14 ans. Un rapport indiquait que leur position ne laissait guère de place à l'équivoque. « *Un enquête a démontré que les assertions ne correspon-*

DES RUMEURS MALVEILLANTES, SELON L'ÉCHEVIN PHILIPPE BOÏKETÉ

daient pas à la réalité et que ledit rapport était antidaté »

Il est à espérer que Philippe Boïketé a raison. Quoiqu'il en soit, le lycée n'en a pas fini avec les tourments. La préfète stagiaire, en place depuis juin 2013, a toujours à son passif 13 plaintes individuelles de professeurs et une plainte collective, « non signée par peur des représailles »! Le grief numéro un visant celle dont la nomination sera débattue, au conseil communal de ce mardi soir? Des « défaillances et anomalies » à la pelle. Ce qu'elle n'a pas nié, lors de son audition par un jury, le 5 mai dernier. ■

GUY BERNARD

L'OPPOSITION

Balsat : « Une guerre de tranchées »

L'option du pouvoir organisateur serait-elle contraire à l'avis de la commission d'évaluation? Le 5 mai, celle-ci a longuement questionné la préfète stagiaire du lycée Guy Cudell. À entendre cette candidate à une nomination définitive au sommet de la tour

de Babel, les élèves ayant de la sympathie pour elle seraient « menacés ». « Je constate que le corps enseignant a été abandonné pendant des années », s'est-elle en outre défendue, en proclamant que ne subsistent plus que quelques-unes des 13 plaintes de profs. « Je n'ai pas de feedback de la commune », a-t-elle embayé, en substance. Non sans reconnaître de « graves conflits internes »... Au terme cet examen ap-

profondi, le bulletin est tombé : « avis défavorable ». Les commentaires justifiant l'échec? « Le dysfonctionnement organisationnel perturbe le bon fonctionnement de l'école ; la préfète n'a pas tout mis en œuvre pour mettre les textes légaux en application ; elle n'a pas une écoute bienveillante de chacun des membres de l'équipe éducative ». Unique élu de l'opposition présent lors de cette audi-

tion, Thierry Balsat (dorénavant étiqueté Groupement d'intérêt communal) a confirmé nos informations. En s'inquiétant pour la survie d'une école secondaire soumise à « une vraie guerre de tranchées ».

G. B.

RAPPEL

Une école

QUI FAIT SOUVENT PARLER D'ELLE

En mars encore, une bande de jeunes extérieure à l'école, avait pénétré à

l'intérieur des murs de l'établissement. Les cinq ou six jeunes avaient mis le désordre avant de blesser un élève et bousculer une éducatrice. La police avait alors interpellé des suspects. En septembre dernier, une

trentaine d'élèves s'étaient vus refuser l'accès de l'école parce qu'ils ne portaient pas l'uniforme requis. Et en juin 2014, une pétition avait réuni quelque 7.000 signatures pour obtenir que le port du voile reste autorisé. ■